




---

 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Huitième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 1999

Point 7 de l'ordre du jour

### RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE LA REPRISÉ DE SA VINGT ET UNIÈME SESSION

(29 novembre 1999)

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-2	2
<b>Chapitres</b>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE .....	3-14	2
II. INCIDENCES DE L'EURO SUR L'ONUDI .....	15-16	3
III. ADOPTION DU RAPPORT .....	17	3
IV. CLÔTURE DE LA SESSION .....	18	3
Annexe: Documents présentés au Conseil à la reprise de sa vingt et unième session .....		4

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur la reprise des travaux de sa vingt et unième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.21/SR.5), où sont reflétées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.
2. La décision qui figure au paragraphe 16 appelle une décision de la Conférence générale à sa huitième session.

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. Le Conseil du développement industriel a repris sa vingt et unième session au siège de l'ONUDI, à Vienne, à l'Austria Center, le 29 novembre 1999 (séance plénière – voir IDB.21/SR.5).
4. La reprise de la vingt et unième session a été déclarée ouverte par son Président, M. M. Reguieg (Algérie).

### Bureau de la reprise de la vingt et unième session

5. Le bureau de la reprise de la vingt et unième session était le même que celui élu au début de la première session ordinaire de 1999 (durant la première partie de la vingt et unième session): M. R. Nazarahari (République islamique d'Iran), M. Y. Yakis (Turquie) et M. A. Fabijanski (Pologne), Vice-Présidents, et M<sup>me</sup> P. Klein-Ballesteros (Colombie), Rapporteur.

### Ordre du jour

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa vingt et unième session, publié sous la cote IDB.21/1, le 23 juin 1999. Dans sa décision IDB.21/Dec.8, le Conseil est convenu de reprendre l'examen du point 4 j) de l'ordre du jour, incidences de l'euro sur l'ONUDI, lors d'une reprise de sa vingt et unième session qui se tiendrait le 29 novembre 1999.

### Participation

7. Sur les 53 membres du Conseil, les 52 membres énumérés ci-après étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne,

République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Uruguay.

8. Les 63 États Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session: Afghanistan, Angola, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Djibouti, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Lituanie, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

9. L'Afrique du Sud et le Saint-Siège ont participé en qualité d'observateurs.

10. L'Observateur permanent de la Palestine a également pris part à la session.

11. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Commission économique pour l'Europe, Office des Nations Unies à Vienne et Programme des Nations Unies pour le développement.

12. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

13. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Commission européenne, Conseil de coopération du Golfe, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives, Organisation de l'unité africaine, Organisation internationale pour les migrations, Système économique latino-américain et Union du Maghreb arabe.

14. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies, Association internationale des sciences et technologies céréalières, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Austrian Senior Experts Pool, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales

et commerciales, Institut supérieur de gestion, International Association for Continuing Engineering Education, Organisation des capitales et villes islamiques et Organisation internationale de normalisation.

## II. INCIDENCES DE L'EURO SUR L'ONUDI

15. Le Conseil était saisi, au titre du point 4 j) de l'ordre du jour, d'un rapport du Directeur général sur les incidences de l'euro sur l'ONUDI (IDB.21/30) et d'un rapport de la Présidente du groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier, M<sup>me</sup> I. Freudenschuss-Reichl (Autriche) (IDB.21/31).

16. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le groupe de travail intersessions, figurant au paragraphe 3 du document IDB.21/31, et adopté la décision IDB.21/Dec.17:

### IDB.21/Dec.17: Incidences de l'euro sur l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Directeur général sur les incidences de l'euro sur l'ONUDI (IDB.21/30) et du rapport du groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier de l'ONUDI (IDB.21/31);

b) Recommande à la Conférence générale d'adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

- i) Décide d'adopter, à compter de l'exercice 2002-2003, un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie, l'euro, pour le budget ordinaire;
- ii) Décide également de modifier en conséquence les articles du règlement financier de l'ONUDI

relatifs à l'établissement des budgets, aux ouvertures de crédits et contributions mises en recouvrement, au recouvrement des contributions et des avances et à la monnaie de compte, comme exposé au paragraphe 34 du document GC.8/15-IDB.21/30;

- iii) Autorise le Directeur général à apporter les changements nécessaires au tableau I et aux annexes du Statut du personnel de l'ONUDI, comme exposé au paragraphe 35 du document GC.8/15-IDB.21/30;
- iv) Autorise également le Directeur général à constituer une réserve, à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier ne s'appliqueraient pas, afin de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change;
- v) Prie le Directeur général de lui faire rapport, à sa dixième session ordinaire, sur le progrès de la transition vers un système fondé sur une seule monnaie.”

*5<sup>e</sup> séance plénière  
29 novembre 1999*

## III. ADOPTION DU RAPPORT

17. Le Conseil a adopté le rapport dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de la mise au point finale (voir compte rendu analytique IDB.21/SR.5, par. 9 et 10).

## IV. CLÔTURE DE LA SESSION

18. Le 29 novembre 1999, à 18 h 40, la vingt et unième session du Conseil a été déclarée close.

**Annexe**

**DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À LA REPRISE  
DE SA VINGT ET UNIÈME SESSION**

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
GC.8/15 IDB.21/30	4 j)	Incidences de l'euro sur l'ONUDI. Rapport du Directeur général
GC.8/19 IDB.21/31	4 j)	Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier. Rapport de la Présidente, M <sup>me</sup> I. Freudenschuss-Reichl (Autriche)